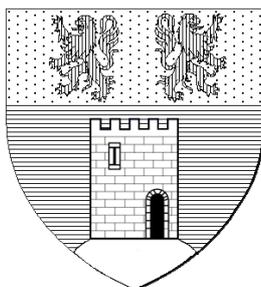


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 9 JANVIER 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : MM COURNEDE Mathieu, LAUGIER Robert, excusés.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en rappelant qu'il s'agit d'une réunion supplémentaire destinée à l'audition de Charlie FOUGERE, troisième et dernier candidat à la reprise du bar et du multiservice qui n'a pu être entendu le 2 janvier 2015.

Il rappelle, au préalable, quelques faits marquants.

Le second jeu de chaînes du tracteur a été vendu à une commune de Haute-Loire moyennant le prix de 330 €.

Le loto de la Mairie est fixé au 28 février 2015. Des réunions seront organisées en vue de sa préparation.

Établi le : 13/02/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Conseil Général a voté une subvention de 8 736 € pour la réfection du logement de l'école.

1- AUDITION DE CHARLIE FOUGERE

Le Maire accueille Charlie FOUGERE, rappelle les objectifs du projet de multiservice et donne lecture du courrier de candidature.

Charlie FOUGERE se présente. Il est arrivé sur Lachau, il y a quelques mois et occupe avec sa famille le logement communal du rez-de-chaussée de l'ancienne poste. Il connaît la région et a un projet familial d'implantation dans le secteur. Malgré son jeune âge, il connaît la question, pour avoir aidé sa mère dans l'exploitation d'un commerce de ce type. Il souhaite s'intégrer dans la vie du village. Il se propose de faire du multiservice un lieu convivial et attirant pour les jeunes et les personnes des villages voisins.

Les réponses aux questions qui lui sont posées par le Conseil mettent en valeur ses qualités personnelles de convivialité et de solidarité.

Le Maire remercie ensuite Charlie FOUGERE ainsi que le public et déclare que le choix du candidat se fera à huis clos pour des questions de confidentialité dans l'examen de situations personnelles.

2- CHOIX DU REPRENEUR

Après deux heures de débats et sur la base de critères de choix objectifs et partagés par tous, les candidats retenus sont Madame CACHIA et Monsieur BRAMI.

Le Maire informera personnellement tous les candidats du choix du Conseil et les remerciera pour l'intérêt qu'ils portent à l'animation de la Commune.

3- QUESTIONS DIVERSES

La réunion pour le stationnement du car de ramassage scolaire est confirmée le 16 janvier à 11 H 00.

Un platane situé sur la Place du Vieil Hôtel a été signalé comme malade et potentiellement dangereux. Des sondages seront effectués par les employés aux fins d'évaluer sa dangerosité. En fonction des résultats, l'abattage pourra être décidé.

Chaque habitation ou habitation potentielle (bâtiment ou terrain susceptible d'être aménagé par la suite) de la Commune a fait l'objet de l'attribution d'un numéro de voirie. Cette numérotation a été préparée par Sophie et validée par le Conseil Municipal. Les numéros figurent déjà sur les factures d'eau et autres documents émanant de la Mairie. La matérialisation se fera prochainement, après l'acquisition des numéros par la Commune.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Une réunion de chantier est fixée le 16 janvier à 16 H 30 au logement de l'ancienne école. Le chantier est bien avancé. D'ores et déjà le loyer a été calculé. Il s'élève à 350 € pour le logement et à 50 € pour le garage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 50.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet